



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE ALÉRIE
MONSIEUR VERROUX PROSPÈRE LES FILS DE ST LAURENT
(S. SALETTE)



Abonnement: U. S. (Canada)..... \$2 00
" (Etats-Unis)..... 2 50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR:
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉROME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION:
ANDRÉ MAGNANT

Annonces: 14 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales: 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion; 6c. la ligne, insertions subséquentes

LA CONFERENCE IMPERIALE

La conférence impériale terminera ces jours-ci ses travaux. Aucune décision grave, de nature à changer les relations des Dominions avec l'Empire et à rendre plus étroit le lien colonial ne semble avoir été adoptée.

La majorité des premiers ministres des nations-sœurs dont se compose l'empire s'est ralliée à l'attitude du premier ministre du Canada. Celui-ci, à maintes reprises, à chaque fois qu'une occasion lui en a été offerte, a prôné la complète autonomie des gouvernements des Dominions et la parfaite liberté d'agir de leurs Parlements.

Qu'il se soit agi de questions économiques, de commerce, de tarif, de transport ou de questions militaires, de défense impériale, le premier ministre du Canada s'est laissé guider par son souci constant des intérêts canadiens. Sa conduite a toujours été conforme à la ligne de conduite qu'il a énoncée dans sa résolution de 1921: pas de changement dans la constitution, pas de nouvelles dépenses militaires.

Les autres Dominions semblent avoir suivi ce programme qui a inspiré l'attitude de M. Mackenzie King. Sans connaître complètement tout ce qui s'est passé à la conférence impériale, nous croyons que le premier ministre du Canada y a défendu notre autonomie et n'a pas engagé notre pays dans des projets impérialistes.

M. Mackenzie King a demandé que l'on donne le plus de publicité possible aux délibérations de la conférence et maintenant il désire être libre de renseigner le Parlement sur ce qui s'y est passé.

La question de la publication des communications entre le gouvernement britannique et les Dominions a été fréquemment soulevée à la Chambre des communes canadiennes quand des députés ont demandé des documents. Ces députés apprenaient parfois que les documents voulus étaient secrets ou confidentiels. Un comité de la conférence impériale s'est occupé de la question de publicité. Il est compris que les représentants du Canada demandent la plus grande latitude possible pour la publication des communications. On espère que les délibérations du comité permettront de faire les arrangements nécessaires pour mieux renseigner les peuples du Dominion.

La semaine dernière, on a étudié le statut des Hindous dans les différentes parties de l'Empire. Cette question très controversée n'a pas été résolue.

Cette semaine, les comités ont eu beaucoup de travail à faire. La question de la défense de l'Empire n'est pas sur l'agenda, mais elle peut être discutée de nouveau.

La politique étrangère, le tarif de préférence et le problème de la colonisation feront encore le sujet de discussions.

Un comité de rédaction prépare le compte rendu des délibérations, compte rendu qui doit être publié.

Au sujet du pouvoir des Dominions de conclure des traités, on est convenu de leur reconnaître le droit de conseiller au roi la négociation d'un traité et d'en obtenir directement la ratification. Il s'était agi de savoir si les Dominions pouvaient avoir droit de conseil auprès de Sa Majesté. On tombe maintenant d'accord sur la reconnaissance de cette prérogative. Le premier ministre Massey se serait trouvé seul à la refuser, tandis que les conseillers légaux du Foreign Office opinèrent pour un changement depuis que les conférences de Paris et de Washington ainsi que l'initiative du Canada dans la conclusion indépendante d'un traité sur les pêcheries, ont battu en brèche l'ancienne coutume et ont créé une situation nouvelle qui doit être reconnue.

Ce résultat marque un progrès constitutionnel notable. Seule la Nouvelle-Zélande n'y a pas pris part. C'est le Foreign Office qui y a mis la main le premier.

Les opinions sont partagées quant à la défense impériale et à la politique extérieure. La seule résolution touchant la défense dira que chaque Dominion est seul juge à ce sujet, mais la résolution, si présentée sera suivie d'un débat sur l'opportunité d'unir les efforts de l'Empire pour la construction d'une flotte aérienne.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE

L'ATTITUDE DU CANADA

On sait que les délégués canadiens ont refusé de faire partie du comité impérial économique; aussi ce refus détraque actuellement les conversations dans les cercles diplomatiques, conversations qui ont leur écho dans la presse de Londres.

Ce geste est d'autant plus commenté qu'il semble entendu que la Grande-Bretagne et tous les autres Dominions britanniques consentiront à la formation de ce comité. Ce sera une sorte de secrétariat qui prolongera les faits et gestes de la grande conférence économique.

Les dernières délibérations de la conférence ont porté sur cette question du comité impérial économique. Les séances de mardi dernier y ont été consacrées. Ce comité est accepté en principe. Une autre résolution a été adoptée. Cette résolution tend à définir les fonctions du comité ainsi que sa composition. Relativement à la composition, on a exprimé l'opinion que la représentation des gouvernements qui ont envoyé des délégués à la conférence économique ne soit pas constituée exclusivement de fonctionnaires de ces gouvernements.

Ceux qui, d'après les dernières délibérations, appuient le plus la création de ce comité sont l'Australie et la Grande-Bretagne. Le premier ministre Bruce ainsi que sir Philip Lloyd Greame, président du Board of Trade, ont fait observer que ce comité sera d'un grand appoint au sujet du commerce interimpérial. L'honorable Bruce a ajouté qu'il pourra aussi s'occuper de la question de préférence et que ses décisions seraient d'un grand poids en Europe.

L'honorable Graham, délégué canadien, a encore exprimé des doutes sur l'utilité de la méthode présentement suivie. Il dit que

le Canada est peu sympathique à une telle organisation qui étudierait les problèmes économiques de l'Empire entre les sessions de la conférence impériale. Il ne trouve pas justifiée d'autre part l'analogie de ce comité à celui du comité de la marine impériale. Il aura de plus grands problèmes à étudier; aussi on se peut demander si un tel comité siégeant à Londres pourra avoir toute la compétence voulue pour résoudre tous ces problèmes de façon satisfaisante.

La conférence économique permet un fructueux échange d'opinions et de renseignements, mais on est vivement désappointé de voir rester sur le carreau maintes propositions pour la création d'offices impériaux à Londres.

La transformation en bureau impérial permanent du comité des affaires maritimes que préside sir Halford McKinder, a été rejetée. Le comité continuera d'exister tel quel.

La vive dispute soulevée par une suggestion de confier au Board of Trade anglais la publication des statistiques impériales s'est dissipée devant les objections du Canada. Nos représentants ont rappelé l'insuccès d'un même projet, conçu naguère pour une publication conjointe de statistiques impériales. Le Canada craindrait de ne pouvoir contrôler des chiffres publiés au nom de l'Empire.

Du Canada est venue une opposition décisive à la reconnaissance dans l'Empire de brevets communs. On proposait qu'un office britannique délivrât des patentes bonnes dans tout l'Empire, mais sujettes à enregistrement dans les Dominions. Les représentants canadiens ont désapprouvé entièrement cette recommandation.

L'Institut impérial, érigé en 1897 à la mémoire de la reine Victoria, a été l'objet d'une nouvelle distribution des frais d'entretien. D'anciens, après certaines tentatives de retirer leur soutien, ont fini par céder aux représentations contraires. Le Canada a fait réduire sa quote-part. Les Dominions ne favorisent guère le

L'honorable A.-M. McLean à la cour d'échiquier

L'honorable A.-M. McLean a été nommé président de la cour d'échiquier. Il succède à sir Walter Cassels, décédé au mois de mars dernier.

Le nouveau président de la cour d'échiquier entra dans la carrière politique en 1901, alors qu'il fut élu à l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse. Il abandonna son siège en 1904 pour briguer les suffrages dans le comté de Lunenburg aux élections fédérales de 1904. Il fut élu et après avoir représenté ce comté pendant quelque temps à la Chambre des communes, il donna sa démission pour accepter le portefeuille de procureur général de la Nouvelle-Ecosse. Il revint plus tard dans l'arène fédérale comme député d'Halifax. Il fut ministre sans portefeuille dans le gouvernement unioniste. C'est lui qui remplit les fonctions de ministre des finances en l'absence de sir Thomas White. Aux élections générales de 1921, il fut réélu à Halifax par une majorité de 4.876.

Les ministères d'agriculture canadien et anglais discutent présentement l'admission des bestiaux. A une réunion tenue la semaine dernière, les ministres canadiens et le secrétaire des colonies étaient présents. Les conversations vont continuer avec chance d'aboutir. Cependant l'Union des Fermiers s'oppose à tout compromis.

Mgr A. Nantel

Nous prions Mgr A. Nantel d'agréer nos hommages, nos respectueuses félicitations et nos meilleurs vœux à l'occasion de son jubilé de diamant sacerdotal.

De grandes fêtes ont eu lieu, hier, au séminaire de Sainte-Thérèse, pour célébrer cet anniversaire. Nous en donnerons un compte rendu la semaine prochaine.

Au banquet, Mgr Georges Gauthier, qui le présidait, a remis comme cadeau de fête au chanoine Nantel le titre de prélat domestique qui lui a été décerné par Rome.

Meli-Melo

On ne lira pas jusqu'au bout

Un rajah de l'Inde vient de mourir. Il se nommait — prenez votre temps — Sri-tiribhavanadityavavarapanditasudmaradj-amahadipatisahou.

Mais ses ministres et son peuple avaient fini, malgré les exigences du protocole, par se lasser d'un nom pareil et ne le désignaient que par les deux premières et les deux dernières syllabes de ce nom aussi fastueux que fastidieux.

Prix aux cendres de Siri-Sithu!

Le Canada en bonne position

D'après un rapport du Bureau fédéral des statistiques, le Canada arrive troisième en importance parmi les divers pays pour son commerce d'exportation "per capita." Ce commerce est de \$100 63, tandis qu'en Angleterre il n'est que de \$69 36 et aux Etats-Unis de \$34 39. La Nouvelle-Zélande et l'Australie dépassent notre pays en ce domaine. L'expansion commerciale du Canada, durant l'exercice fiscal 1923, a été très satisfaisante, d'après le rapport annuel que vient de publier le ministère du commerce. Bien que le volume du commerce canadien ait de beaucoup dépassé celui des exercices 1922 et 1921, sa valeur était de plusieurs millions moindre à cause de la déflation des prix. En comparaison de l'année 1914, les échanges commerciaux se sont accrus, dit le rapport, aux environs de 70 pour cent et en comparaison de 1909 la différence est d'environ 240 pour cent.

L'Albani a 71 ans

M. Mackenzie King et les Canadiens actuellement à Londres, sont allés faire visite à Madame Albani (Emma Lajeunesse), la célèbre cantatrice canadienne-française, à l'occasion de ses 71 ans. Mme Albani enseigne le chant. Sa condition est voisine de la gène et il est question que le gouvernement canadien prenne soin de ses dernières années en reconnaissance du renom qu'elle a valu à notre pays.

Nouvelle taxe le 1er Janvier prochain

Le ministère des douanes a terminé la rédaction des règlements concernant la taxe de vente de six pour cent qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain. La nouvelle taxe a pour but de remplacer plusieurs petites taxes qui étaient perçues au moment de la vente.

Ce sont les manufacturiers, les négociants en gros et les commissionnaires en marchandises qui paieront cette taxe désormais. Tous les manufacturiers qui produisent pour plus de \$10 000 par année doivent obtenir un permis. Un fabricant qui produit moins que cela doit obtenir un permis si plus de la moitié de la valeur des marchandises qu'il emploie dans son industrie est exempte de la taxe.

La taxe de vente actuelle sera abolie, le 1er janvier.

Importantes nominations

D'importantes nominations ont été annoncées officiellement, mercredi, par le premier ministre de la province, au cours de la réunion du cabinet.

M. Martin Madden, député de Québec-Ouest, a été nommé ministre sans portefeuille en remplacement de feu l'honorable M. Kaïne.

L'honorable M. Geo. A. Simard, président de la Commission des Liqueurs, a été nommé membre du conseil législatif pour la division de Repentigny qu'il représentait antérieurement. Il est remplacé à la présidence de la Commission des Liqueurs par M. L.-B. Cordeau, avocat, de Montréal.

M. Gerald Power, président de la commission du havre de Québec, a été nommé conseiller législatif pour la division Stadacona en remplacement de feu l'honorable M. Kaïne.

M. J.-O. Lacroix, avocat, de Montréal, a été nommé juge de la cour des Sessions à Montréal, chargé spécialement de la cour des jeunes délinquants.

M. King s'embarquera le 21 novembre

Le premier ministre Mackenzie King projette de s'embarquer pour le Canada à bord de l' "Olympic" qui partira pour New-York le 21 novembre.

L'université d'Oxford vient de lui conférer le titre de docteur en droit.

La nouvelle politique de Baldwin

Le premier ministre d'Angleterre a déclaré, à Manchester, le 2 novembre, qu'il fallait avoir recours aux grands moyens pour résoudre le problème du chômage en Angleterre. "Je ne suis pas, dit-il, doctrinaire en économie politique et je considère que le système économique est une chose d'opportunité plutôt que de principe. Le temps de l'observation est passé; je me trouve ici avec l'idée bien arrêtée que si nous voulons nous attaquer au problème du chômage, nous devons avoir recours aux mesures énergiques."

Le premier ministre a aussi quelque peu développé sa politique protectionniste. Il a annoncé qu'il se proposait d'imposer une taxe sur les produits usinés et de tenir compte des produits importés qui causent le plus de chômage, d'accorder une préférence substantielle aux Dominions, mais de ne pas taxer la viande. Le gouvernement est en face d'un problème d'après-guerre absolument nouveau. Aucun précédent n'indique la conduite à tenir.

Les voyageurs de commerce et le service civil

Les commis voyageurs ont protesté auprès de la commission du service civil contre l'ostracisme des fonctionnaires canadiens-français. La lettre est signée par M. Eugène Brais, secrétaire. On y lit ce qui suit: "La population canadienne-française du Canada a droit à sa part de représentation dans toutes les branches du service civil. Elle compte dans ses rangs des hommes capables de remplir les plus hautes charges. La plupart même sont mieux qualifiés que tous les étrangers qui ont été nommés jusqu'ici, puisque, à leurs connaissances générales s'ajoute celle des deux langues officielles du pays, ce dont on ne semble pas tenir compte chez vous. Nous ne pouvons pas accepter que les questions d'examen que vous posez aux candidats s'inspirent uniquement du programme scolaire exclusivement anglais de la province d'Ontario, alors que celui de la province de Québec ne lui est nullement inférieur, outre qu'il est bilingue."

Pour honorer les patriotes de 1837

Grâce à l'initiative de l'honorable Georges Smard, président de la Commission des liqueurs, un monument sera bientôt érigé à Montréal à la mémoire des patriotes de 1837.

Il est temps que ces patriotes courageux qui ont défendu nos droits et nos libertés contre l'oligarchie, soient honorés par un monument dans la métropole.

Notre province au premier rang

La bonne administration et les progrès de la province de Québec la placent au premier rang des provinces du Dominion presque en toutes choses.

Ainsi de récentes statistiques démontrent qu'elle tient la tête au point de vue de la construction pour le mois d'octobre dernier.

La valeur des constructions nouvelles en octobre a été de \$30.078.100, ainsi réparties: \$8.434.600 en maisons d'habitation, soit 28.1 pour 100; \$4.345.600 en maisons d'affaires, soit 14.4 pour 100; \$1.329.800 en établissements industriels ou 4.4 pour 100; \$15.968.100 en ouvrages d'utilité publique, ou 5.3 pour 100.

La somme de \$30.000.000 se répartit d'autre part comme suit par Provinces Projets Valeur Québec.....609 \$15.150.700 Ontario.....1043 9.205.400 Col. Ang.....211 3.920.000 Manitoba.....107 527.400 N.-Ecosse.....52 387.200 N.-Brunswick.....24 368.300 Saskatchewan.....56 298.300 Alberta.....46 219.900

2148 \$30,078,100

impulsion anormale

impulsion anormale: inconcevable relevant de l'hérédité ou d'un vice de conformation psychique qui ne permet pourtant pas de classer le sujet dans la catégorie des malades anormaux d'intellect.

Et d'autres termes, alors que la société présente ne reconnaît que l'anomalie intellectuelle et l'anomalie morale associées, la médecine affirme l'existence d'une anomalie morale distincte de toute autre, en sorte qu'elle nie le principe de responsabilité criminelle appliqué indistinctement à tout individu en état de distinguer le licite de l'illicite.

Aussi longtemps que l'on ne discute que des principes, il ne se présente qu'un conflit de byzantineries.

Mais la médecine va plus loin: Jamais, dit-elle, vos châtiments n'ont réformé un criminel anormal, parce qu'il ne ressortit pas à votre domaine, mais bien à la chirurgie. Mais, de même que Charcot abolissait la mémoire en faisant pression sur un nerf particulier du cerveau, laissez-moi pratiquer une opération chirurgicale inoffensive et je ferai de l'apâché le plus désespéré un citoyen en état de soumission exemplaire.

Les mille-voies volontés se cabrent devant une telle proposition tant la nouveauté en semble déconcertante au point de vue légal. Et c'est une raison de l'ignorer en cette époque d'outrageante recrudescence de l'apachisme et du meurtre? Ne serait-ce pas plutôt la société, elle qui applique la peine de mort, qui deviendrait criminelle en refusant de protéger ses membres par le désarmement scientifique du crime? Mais que lui demande la science? Simplement le privilège d'expérimenter sur la reproduction d'un fait accidentel récent providentiellement survenu pour confirmer sa théorie: un desperado du crime a été transporté dans un hôpital, souffrant d'une désexuation accidentelle. Le cas fut suivi avec un intérêt extraordinaire. Or, tandis, comme on le sait, qu'aucun caractère d'inversion de sexe, soit mutation vocale, soit épilation, etc., ne se produisait, la pleine virilité persistait, par contre l'impulsion instinctive au forfait et l'énergie de la décision criminelle avaient complètement disparu et le sujet était devenu un paisible travailleur.

N'y a-t-il pas là un appel providentiel à la sollicitude du législateur pour rechercher en dehors des sentiers battus une nouvelle protection contre le crime, protection que les vieilles données sont impuissantes à garantir? Le criminel incorrigible ne manque pas, lui, d'expérimenter tout ce qui peut perfectionner son redoutable métier.

NATURE

Le curé Labelle

Nous donnons de nouveaux extraits de l'article du sénateur L.-O. David, paru dans la Presse:

Ce grand et gros homme, qui portait allègrement ses trois cents livres, avait le teint frais et rose d'un enfant, de même qu'il en avait la naïveté, les allures joviales et les boutades originales. Il parlait fort et beaucoup, avec une abondance de pensées et de réflexions remarquables par le bon sens, avec une franchise de bon aloi, et souvent avec une gaieté communicative. Dans la chaire comme à la tribune, son éloquence, forte, robuste, massive comme son corps, plaisait au peuple.

Il pouvait dire de grosse vérités sans offenser les personnes auxquelles il s'adressait, car elles savaient que leur intérêt seul inspirait ses paroles. A Paris, en France comme au Canada, sa rondeur, ses allures familières, sa parole chaude, énergique, ses observations piquantes, ses tirades patriotiques, éloquentes, ses réflexions parfois philosophiques et pleines de bon sens, amusantes et intéressantes ses auditeurs, et il ne manquait jamais l'occasion de les intéresser à la colonisation de son pays, à l'oeuvre qui était l'objet constant de ses travaux, de son dévouement. Son esprit actif et fertile inspirait ses paroles et lui procurait les moyens d'assurer le succès de ses idées, de ses projets.

Dans le temps où il s'occupait si activement de la construction du chemin de fer du Nord et s'efforçait de décider la ville de Montréal à souscrire une somme d'un million pour cette entreprise, il eut une idée générale qui fit sensation. C'était pendant l'hiver, et l'hiver, cette année-là, fut sévère, le froid rigoureux, beaucoup de familles pauvres souffraient, car le bois et le charbon étaient chers. Alors, un jour, un spectacle étrange émut la population de Montréal, le curé Labelle entra dans la ville à la tête de deux cents voitures chargées de bois de chauffage qu'il venait offrir à la municipalité pour les pauvres. Inutile de dire que son offre fut acceptée avec reconnaissance et qu'il ne manqua pas de dire qu'il avait voulu donner une preuve de ce que le Nord pourrait faire pour Montréal, si on le reliait à cette ville par un chemin de fer. Le million fut voté. La question de ce chemin de fer l'absorbait tellement qu'elle lui donnait des distractions amusantes. Ainsi, on rapporte qu'un jour, pendant le carême, voulant inviter ses paroissiens à faire les stations du chemin de la croix, il leur dit: "Mes frères, vendredi prochain, nous ferons nos stations de chemin de fer". A propos de ces distractions, on en recountait de bonnes. Par exemple, Bergeron racontait que l'ayant invité à

LES ANNALES

Les récents mouvements révolutionnaires inspirent au Dr Gustave Le Bon de profondes réflexions que publient les Annales dans leur dernier numéro. La célèbre revue parisienne donne en outre de fort belles pages sur le Portugal; un curieux article de Forbin: "Comment on photographie les animaux sauvages"; des poèmes, des fantaisies, et le troisième acte de Les Dieux ont soif, de Pierre Chaine, d'après Anatole France. Ce numéro est superbement illustré.

Pensées

— Le siècle commence toujours pour ceux qui ont vingt ans.

M. de Vogüé

— Ce que les femmes veulent seulement, c'est être préférées.

Mlle de Lespinasse

— Il n'est pas digne du mérite de lutter contre l'intrigue.

Ed. Thiaudière

— En mariage comme ailleurs, contentement passe richesse.

Molière

— Souvent un peu d'orgueil serait très utile à la vanité.

Lamennais

Grime et chirurgie

Il y aurait aujourd'hui de l'enfantillage à nier que les conditions physiques individuelles, comme les tares héréditaires, du reste, jouent un rôle décisif dans l'impulsion criminelle.

La colère, perfide conseillère de tant d'offenses, relève, le plus souvent, du traitement médical: une meilleure digestion, un foie dégagé, l'ivresse alcoolique dissipée, et le tempérament pacifique revient de soi-même. La religion ne connaît implicitement cette loi quand elle prescrit le jeûne et les mortifications corporelles contre les entraînements de la volupté.

La parole biblique est terriblement expressive: Si votre oeil vous scandalise, arrachez-le. Un matérialisme universellement réprouvé peut pousser l'absurde jusqu'à faire du vice et de la vertu des produits naturels comme le sucre et le vitriol. Il appartient à la sagesse de l'Eglise d'en définir le seul et véritable caractère dans l'être humain composé d'un corps et d'une âme. La responsabilité en ce cas devient un principe simple: Vous êtes puni non tant des suites fatales de l'occasion que de la recherche volontaire de cette occasion, alors que je vous en avais prévenu.

Mais une question extrêmement troublante se pose pour la société. Chez de nombreux criminels forcés, la médecine refuse de voir des hommes à responsabilité morale ordinaire: elle leur attribue une

DONNE LA SANTE ET LA VIGUEUR AUX FEMMES

C'est ce que dit Mme MacPherson du Comité Végétal de Lydia E. Pinkham.

Brantford, Ont. — "J'étais toujours fatiguée et le moindre surmenage m'épuisait pour une journée ou deux. J'avais une douleur lourde sur le dessus de la tête, et une douleur dans la nuque, et lorsque je me penchais, je ne pouvais me relever sans aide, à cause de la douleur au dos. Je ne dormais pas bien et j'étais nerveuse au moindre bruit. Je tiens maison, mais tellement épuisée que je ne pouvais balayer ni laver la vaisselle, sans me coucher ensuite. Une amie me raconta ce que le Comité Végétal avait fait pour elle, et je commençai à en prendre. Je me sentais déjà plus forte dès la première bouteille, et je suis devenue capable de laver la vaisselle et balayer sans être obligée de me coucher. Je redeviens plus tard régulièrement dans mes menstruations. J'ai pris dix bouteilles en tout, et je suis maintenant mieux en général. Votre remède est sans égal pour redonner la santé aux femmes." — Mme James H. MacPherson, 309 Greenwich St., Brantford, Ont.

Si vous souffrez de déplacement, irrégularités, maux de dos, ou toute autre forme de faiblesse féminine, écrivez à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cobourg, Ont., pour avoir le Manuel Confidentiel de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies particulières de la Femme."

dîner au restaurant si populaire alors de Mme Dupéronzel, il se mirent à table et le curé Labelle commença à manger et à parler presque sans interruption. Ils avaient mangé copieusement et pris quelques verres de bon vin, lorsque d'autres clients du restaurant arrivèrent, s'assirent à la même table et se firent apporter divers plats. Le curé, tout en parlant, les regardait manger. Soudain, s'adressant à la jeune fille qui les servait, il dit: "Dis donc, la petite fille, pourquoi ne m'apportes-tu pas quelque chose à manger, j'ai faim, moi aussi! La jeune fille n'osa pas lui dire qu'elle l'avait déjà servi, et Bergeron, souriant, lui fit un signe qu'elle comprit. Elle partit, revient avec un plat chargé de mets succulents, et le curé recommença à manger en continuant de parler, au grand amusement des personnes présentes.

Parmi ces gens d'esprit il y en avait un auquel il voulait rendre service en faisant usage de son talent d'écrivain dans l'intérêt de la colonisation. Il le chargea d'écrire dans les journaux et de publier même une brochure en faveur de son oeuvre favorite. Je veux parler d'Arthur Buies, dont il fit son ami, son compagnon de voyage et un ardeur comme lui de la colonisation. Or, Buies avait publié la "Lanterne", journal peu orthodoxe, et il avait la réputation d'être un libre-penseur avéré. Le curé Labelle savait qu'on trouvait un peu étranges ses relations avec Buies, mais il crut et dit qu'en employant Buies, qui était pauvre, à faire un travail utile à la province, il faisait une bonne oeuvre et que les bons procédés auraient un bon effet sur son esprit indépendant et frondeur. L'espoir et le désir du bon curé ne furent pas déçus, Buies jugea sage de respecter et même de pratiquer la religion de son bienfaiteur.

Le monde où il vivait lui donnait souvent l'occasion de rectifier des opinions et des sentiments erronés touchant la religion et la morale, et il savait en profiter, car sa foi était forte, active, et il avait pour la défendre des arguments d'une logique puissante. Il aimait le badinage, les conversations joyeuses, mais pourvu que ce ne fût pas aux dépens de la religion et de la morale. Plein de mansuétude pour les humbles, pour les pêcheurs, il avait des mots cinglants à l'adresse des incroyants orgueilleux. Il était lui-même resté humble, en dépit des éloges et de l'admiration dont il était l'objet. Un jour, il disait à quelqu'un qui le complimentait: "Assez! Assez la flatterie" fait pousser sur la tête des plumes de coq". C'est le temps de dire qu'aux convictions les plus profondes il joignait une piété ardente et avait concilié ses nombreuses occupations avec ses devoirs religieux et les exigences du sacerdoce.

En résumé, le curé Labelle fut l'une des personnalités les plus brillantes et les plus actives de son temps, un type parfait du patriote canadien, du prêtre dévoué à toutes les bonnes oeuvres, à toutes les oeuvres utiles à sa province, à ses compatriotes. La paroisse dont il fut l'enfant le plus remarquable a raison d'honorer sa mémoire

Un rhume complètement cassé par deux flacons de Carnol

La plupart des rhumes sont dus à l'état affaibli du système. Rien ne minera si vite votre santé qu'un rhume. Il y a plus de cas de consommation provenant de rhumes négligés que d'aucune autre source. Quand vous remarquez qu'un rhume empire, il faut fortifier le système. Le meilleur moyen pour cela, c'est de prendre un tonique — du Carnol. M. Harry Heller de Regina, chassa un rhume qui durait depuis deux mois en prenant du Carnol. Lisez ce qu'il dit: "Après avoir pris deux flacons de votre Carnol, je m'aperçus qu'il avait complètement cassé un rhume dont je souffrais depuis la première semaine de décembre dernier. Tous les autres remèdes étaient demeurés sans résultats. Je recommanderai fortement à tous ceux qui souffrent d'un semblable mal d'essayer un flacon de votre Carnol; je suis sûr qu'ils n'auront pas à regretter leur empressement." Harry Heller, 2166 rue Broad, Regina, Sask. M. Heller suggère de prendre un flacon, mais pour retirer tout le profit de cette merveilleuse préparation, vous devriez prendre un traitement complet au Carnol. Carnol se vend partout, chez tous les bons pharmaciens.

et de commémorer son souvenir par l'érection d'un monument digne de lui.

L.-O. DAVID

Les souscriptions en faveur du monument du curé Labelle s'élevaient actuellement à \$13,500.

Les amis de notre illustre compatriote ont priés de verser le plus tôt possible contributions entre les mains du Comité afin que celui-ci puisse ordonner sans délai l'exécution du monument.

DEPENSES UTILES

LA CONSTRUCTION DU CANADIEN NATIONAL, DE SAINT-JÉRÔME A SAINT-EUSTACHE, SERAIT UN BON PLACEMENT PLUTOT QU'UNE DEPENSE.

L'Information a parfaitement raison quand elle dit que sans ajouter aux extravagances de nos chemins de fer, comme quantité et comme coût, il y a, cependant, des dépenses utiles à faire si nous voulons accommoder vraiment la population de certaines parties du Canada et sur-out accroître les revenus des chemins de fer nationaux.

Notre confrère donne des exemples et mentionne au cours de ses remarques la voie qui reste à construire entre Saint-Jérôme et Saint-Eustache et qui doit mettre Montréal en communication directe avec la belle et riche région des Laurentides par le Canadien-National.

Presque tous les contribuables ont approuvé, le printemps dernier, le geste des sénateurs qui ont refusé un octroi de plusieurs millions pour la construction de nouvelles voies ferrées. Ils avaient raison dans un sens. Une grande partie de ces tronçons de chemin de fer étaient encore pour l'ouest du pays qui, en regard à sa population, a plus de voies ferrées qu'est.

Les chemins de fer nationaux font à peu près équilibre dans les provinces de l'est. Il n'en va pas de même dans l'ouest, cependant. Les déficits, toutefois, sont payés par tous les contribuables canadiens, qu'ils soient de l'est ou de l'ouest.

Si quelques tronçons de voie ferrée étaient inutilisés dans certaines localités, il n'en va pas de même cependant de la voie ferrée qui ne voulait construire de Saint-Jérôme à un point sur la voie nationale au côté de Saint-Eustache. On sait que détour il faut faire pour atteindre Saint-Jérôme et le nord de Montréal jusqu'à H. B. Lévesque. Le détour est tellement long qu'on ne le fait pas et qu'on encourage une autre compagnie. C'est une dépense inutile et qui aurait rapporté des profits.

Notre confrère ajoute qu'il est également dans l'intérêt du pays de ruer Montréal, la métropole du Canada, avec le Transcontinental. Il ne consi ère pas non plus comme une dépense inutile celle que l'on ferait pour améliorer le service dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure. "Habité depuis les premiers temps de la colonie, cette partie de la province de Québec n'a pu se développer parce qu'elle n'a pas eu les communications ferroviaires voulues."

L'Information termine son article en disant:

Ce sont là des dépenses qu'on peut dire utiles et qui rapporteront des revenus. Il n'est pas, comme cela a été fait dans le passé, de construire pour l'avenir sans savoir ce que seront les besoins de cet avenir. On sait qu'il y a dans ces districts une population qui a besoin de communications, des industries qui progressent et des richesses à développer. On ne va pas à l'aveugle, comme on a trop fait dans le passé. Ces populations, d'ailleurs, ne doivent pas souffrir des erreurs commises. Il y a là une question de droit, de justice et de recettes pour ces chemins de fer qui en ont fortement besoin.

Notre influence sur la scène fédérale

L'honorable Dr Béland, ministre du rétablissement civil des soldats, est de retour de l'ouest où il est allé participer à la lutte et à la victoire de l'honorable M. McMuray, solliciteur général.

Dans une interview qu'il a accordée au Soleil, l'honorable Dr Béland a dit qu'il rapporte de son voyage une excellente impression en ce qui touche la situation politique actuelle, les perspectives d'avenir du Canada et le développement de l'influence canadienne-française de l'Atlantique au Pacifique.

Et cette influence grandit encore de jour en jour dans le service fédéral grâce au concours des hommes à l'esprit large qui dirigent actuellement les destinées canadiennes.

Pour appuyer son affirmation, l'honorable Dr Béland mentionne quelques nominations permanentes faites par le gouvernement King et qui sont de première importance. Les voici:

- 1. M. le juge Caron, d'Ontario Nord, remplaçant M. McDougall.
2. M. L. J. Gaborry, sous-ministre des postes, remplaçant M. Coulter.
3. M. Lucien Pacaud, secrétaire du haut commissariat à Londres, remplaçant M. Griffin.
4. Le colonel John H. Roy, nouvellement promu aux fonctions de commissaire des appels.
5. M. R.-C. Desrochers, sous-ministre adjoint des travaux publics, nommé au poste de sous-ministre.
6. Le Dr R. Chevrier, appelé à faire partie du bureau d'avisers médicaux de la nouvelle commission des appels.
7. Un directeur de plus dans le bureau de direction des chemins de fer nationaux où siège maintenant MM. Décarie et Talbot.
8. Le Dr J.-D. Pagé, surintendant des quarantaines.



Et maints autres auxquels il conviendrait d'ajouter les noms de douze traducteurs canadiens-français sur treize à la Chambre des communes, et celui de M. J. E. Lemaire, greffier du conseil exécutif. Non moins de huit titulaires ont actuellement le statut et le salaire de sous ministre dans le service fédéral.

Une victoire pour Québec

Nos représentants à la conférence impériale de Londres auront sous peu obtenu un autre brillant succès: tout à l'honneur de leur habileté diplomatique et surtout à l'acquit du Canada qu'ils savent si dignement représenter. Cette fois-ci, c'est la province de Québec qui sera la bénéficiaire la plus directe des négociations actuellement poursuivies, à Londres, et dont le succès est entrevu. Ces négociations sont relatives à la détermination des frontières du Labrador, question qui est en litige depuis tant d'années.

Voici à ce sujet le teneur d'un cablegramme reçu de Londres:

Londres, 31. — Le premier ministre Warren de Terrenouve, a eu plusieurs entretiens avec sir Lomer Gouin et les procureurs chargés de représenter Québec devant le Conseil Privé, dans le but d'en arriver à une détermination définitive des frontières du Labrador.

Il est rumeur, à Londres, qu'en toute probabilité le Canada et Québec, d'une part, et Terrenouve, d'autre part, en viendront à un accord pour régler amicalement cette importante question pendante depuis tant d'années.

L'on ne connaît pas cependant les termes de l'accord projeté, mais il semble probable que ces termes régleront totalement au peuple et en particulier aux pêcheurs de Terrenouve et qu'en conséquence ce Dominion cédera au Canada et à la province de Québec ses droits et réclamations sur le Labrador.

Le charbon et le rail

En quelle dépendance économique nous tiennent les Américains.

COMMENT S'EN DEGAGER

(Service de la Revue, fait par Versailles-Viduaire Boulais, limitée)

Chaque fois que, dans l'exaspération de l'injustice sociale dont il se croit la victime, le prolétariat du pays noir américain se soulève; chaque fois que, dans la nuit éternelle de son puits, il remonte comme un démon frouche à la lumière où vivent les hommes, la question du combustible se pose au Canada de façon angoissante. La grève pour nous des perspectives tragiques, puisque nous ne pourrions vivre notre hiver terrible sans le charbon qui nous vient des Etats-Unis. Cette situation a de quoi nous exaspérer nous aussi, puisque nous avons du charbon chez nous et que nous ne pouvons en mettre dans nos soutes; puisque les gisements de l'Alberta sont riches d'un septième des réserves du monde et qu'en raison de la cherté des transports nous n'en brûlons pas un morceau, puisque la voie ferrée de l'Etat, qui relie ces gisements d'anthracite et de houille aux grands centres de consommation, est en morose saison d'avril à août.

Si Winnipeg, Toronto, Montréal, s'approvisionnent en charbon sur le carreau de mines de l'ouest, leur production augmenterait de vingt millions de tonnes par an. Elles se résistent en exploitation toute l'année au lieu de l'être sept mois sur douze. Les provinces de Québec et d'Ontario achètent, chaque année, pour 90 millions de charbon en Pennsylvanie. Si cette somme était dépensée chez nous, elle contribuerait fortement au relèvement de notre devise qui subit sur la place de New York une perte au change sensible.

Malheureusement le chemin de fer de l'Etat exige \$12.70 et \$13.40 pour transporter, du pied des Rocheuses à Toronto, une tonne de charbon. Dans ces conditions, la tonne ne tient être livrée au consommateur à moins de \$20. Ce prix exclut toute possibilité de concurrence avec le charbon américain.

En présence de cette situation qu'est venue récemment aggraver la menace des Américains de nous couper le charbon si nous frappons d'interdit l'exportation de notre bois à l'étranger, l'opinion publique s'est échauffée et une commission d'enquête a été instituée. Pressé de questions, le directeur des chemins de fer de l'Etat, M. Thornton, a déclaré qu'il ne pouvait transporter à moins de \$9 par tonne le charbon de l'Alberta à Toronto. La réduction est assez sensible, mais elle ne permet pas encore de concurrence le charbon américain. M. Thornton pressé de nouveau, jura ses grands dieux qu'il ne pouvait faire mieux. C'est alors que M. Butler, qui fut cinq ans sous ministre des chemins de fer, entra en scène. Il déclara tout net qu'à \$5 par tonne le chemin de fer de l'Etat y faisait encore son beurre. Il suggéra de former, à l'instar des trains américains, des trains de 2,000 wagons portant chacun 40 tonnes. Ces trains transportant 8,000 tonnes à \$5 l'une, cela ferait en tout \$40,000 pour un parcours de 2,000 milles. Mais M. Thornton répliqua que sans pareil poids les ponts et les voies s'effondreraient et que pour les mettre en état de supporter pareille charge, il faudrait dépenser 200 millions. M. Butler ne se tint pas pour battu. Il revint à la charge en prenant pour base de raisonnement les chiffres mêmes de M. Thornton. Il lui fit remarquer

que ses trains transportent 2,000 tonnes à \$9 l'une, ce qui fait \$18,000 et que s'il en coûte autant pour faire traverser la prairie à un train, il n'y a pas à s'étonner des déficits qu'accuse chaque année le chemin de fer de l'Etat.

Comme l'a démontré le R. P. Paul Chartier, S. J., dans une brochure intitulée "Le charbon au Canada," M. Butler a eu recours à ce qu'on appelle en philosophie la démonstration par l'absurde. Il a parfaitement réussi. La conclusion qui se dégage de ses chiffres est que quelque chose doit être fait ou tout au moins tenté pour nous déloger de la dépendance économique en laquelle les Américains nous tiennent.

DIES IRAE

(Manuscrit trouvé dans un vieux missel et signé Pierre-J.-O. Chauveau. Montréal, 19 octobre 1886)

Le lecteur n'aura qu'à comparer avec l'original, ou avec les traductions en prose que l'on trouve dans tous les manuscrits pour constater que cette traduction, bien que toute poétique, de l'un de nos plus beaux chants liturgiques est quasi littérale et très conforme au texte latin.

Jour de colère, jour d'effroi Qui t'ont prédit sous la vieille loi Et la Sibylle et le saint Roi

Quand le monde en feu courra, Quand le grand juge apparaîtra, Qui toutes choses jugera!

Voici que le chiron fata! De ch que redut sépulchral, Chasse les morts au tribunal.

D'horreur la nature frissonne; La mort elle-même s'étonne, De ne plus détenir personne.

Le livre énorme s'ouvrira, Qui tous nos méfaits contiendra; Le Juge sévère y lira,

Lira toute chose secrète; La vengeance que rien n'arrête, Suit à l'instant ce qu'il décide.

Le juste tremble auprès du Juge! Pauvre pêcheur, pauvre transfuge, Que dire! Où trouver un refuge!

Roi terrible en ta majesté, Sauvant tes élus par bonté, Sauve moi dans ta charité!

Mon doux Jésus, de ton amour Ressourcisme toi pour qu'en ce jour, Je ne sois perdu sans retour.

Tu me cherchais par tout chemin, Tu profigas ton sang divin, Ton grand labour sera-t-il vain!

Avant l'heure de tes vengeances, O just-Juge, à tes créances, Fais que j'oppose tes souffrances.

Où je gémiss dans ma douleur, Je suis comblable et la rougeur Couvre mon front. Pardon Seigneur!

La pécheresse eut ta clémence, Le bon larron ton assistance, De là me vient quelq'espérance.

Mes prières sont bien indignes, Mais tes grâces sont trop bénignes Pour qu'à l'enfer tu me consignes.

Avec les bones je ne veux être; Parmi tes brebis, O mon Maître, A ta droite fais moi paraître!

Quand tous les mandits confondus S'en vont aux flammes dévoués, Place-moi parmi tes élus.

Le front courbé dans la poussière, Le cœur changé par ta lumière, J'implore ta grâce dernière.

Jour de sargots, jour lamentable, Quand surgira l'homme comptable, Devant son juge redoutable.

Pardonne-moi, Jésus aimable! Et donne-moi, mon doux Seigneur, Le repos, l'éternel bonheur.

Recueil de jurisprudence

District de Terrebonne De 1909 à 1923

Remarques: Les hommes de loi qui voudront consulter le dossier auquel se rapportent les décisions ci-après, devront en communiquer avec le compilateur, au greffe du notaire, en référant au titre et au numéro de la décision.

Dans nombre de ces causes, on trouvera les autorités citées dans des factums ou le jugement.

(Suite)

OPPOSITION maintenue parce que la saisie a été pratiquée contre des héritiers sans que le jugement leur ait été signifié. No 1.

ENREGISTREMENT Borden — Jugement déclarant que les demandeurs, qui se prétendent propriétaires d'un immeuble pour l'avoir acquis de Paul, n'ont pas à s'inquiéter d'une clause résolutoire qui existait dans le titre d'acquisition de Paul, lors que le titre de Paul aux demandeurs n'a été enregistré que sur un brouillon d'acte de vente où ne figurait pas la clause résolutoire. No 9.

Du — Mais il ne peut en être de même d'un brouillon qui constituerait mentionner une réserve de quatre arpents par vingt sur la terre vendue et à distraire de cette vente, parce que l'enregistrement ne peut en ce cas donner effet à la vente d'autrui. No 10.

INSCRIPTION EN DROIT D'affamation — Le défendeur est bien fondé à mettre devant la cour les circonstances dans lesquelles les paroles imputées auraient été prononcées de manière à atténuer la gravité de ces paroles, le degré de malice, etc. No 11.

PARTICULARITES. Action en dommages — Le défendeur a droit de savoir en détail, sur une somme globale de dommages demandés tant réels qu'exemplaires, combien il est demandé pour dommages réels. No 12.

CONFESSION DE JUGEMENT par un associé pour la compagnie et en son nom: valide — No 13.

EXCEPTION DECLINATOIRE — Il

Le Thé Vert

— est garanti ce qu'il y a de meilleur et de plus pur quand il porte le nom de



Fameux pour sa saveur — essayez-en un échantillon.

n'en est pas besoin pour plaider le défaut de juridiction ratione materiae. No 14.

PRESCRIPTION — Les dommages résultant du défaut d'accomplir les obligations du locateur ne sont pas prescriptibles par deux années. No 16.

DEPOT pour tenir lieu de cautionnement ne peut donner lieu à des discussions qui n'auraient pas été permises à des cautions. No 18.

PARTAGE de biens meubles (action en) — Sur telle action, la cour n'ayant rien de vant elle pour établir qu'il en existe en nature, décharge le débiteur pour permettre au demandeur d'établir sous un mois telle existence. No 20.

Décisions judiciaires

procédures municipales annulées

Dans la cause de la Corporation de la paroisse de Saint-Columban et al, vs la Corporation du comté des Deux-Montagnes, l'honorable juge Brunson a jugé, le 14 septembre dernier, entre autres choses:

1. Qu'un conseil municipal n'a pas le droit de voter à un surintendant spécial, ses propres volontés, comme par exemple, lui donner instruction de reconstruire un pont à un endroit fixé. Le procès-verbal doit être lu et l'expression de la libre opinion du surintendant.

2. Qu'il est illégal de faire payer le coût de la reconstruction d'un pont, par un certain nombre de contribuables, en même temps que de faire payer les frais du procès-verbal, uniquement par les corporations dont font partie ses contribuables.

3. Qu'un procès-verbal est nul s'il ne désigne pas les biens imposables et à être imposés aux contribuables obligés aux frais de la construction.

4. Qu'il est illégal qu'un seul syndic agisse en vertu d'un procès-verbal quand ce procès-verbal en nomme deux, à moins d'un amendement régulier au procès-verbal.

Poursuite en recouvrement de frais.

Dans la cause de Coursoles vs Leveillé & al décidée par l'honorable juge Demers, Le demandeur a fait condamner les défendeurs sur procès expéditif, pour assaut et blessures. Il les poursuivait maintenant en Cour Supérieure, pour un fort montant, comprenant tant les dépenses de médecin etc., que les frais et déboursés d'enquête préliminaire. Le juge Demers a maintenu l'action pour les frais de médecin, perte de temps etc., mais a nié au demandeur son droit au remboursement des frais d'enquête préliminaire, déclarant que ces dommages doivent être considérés comme indirects et trop éloignés.



Triomphe de la toux

Action contre une caution pour frais

Dans la cause de Sasseville contre Lacombe, l'honorable juge Demers a jugé que celui qui se porte caution pour les frais, pour un demandeur qui réside dans la province de Québec, est en demeure de payer ces frais, à compter du jugement contre le principal et que s'il est poursuivi par le demandeur pour le montant du cautionnement, il ne peut échapper aux frais de poursuite en faisant des offres après la signification de l'acte sans offrir les frais alors encourus sur cette dernière action.

Sainte-Agathe

Une manufacture incendiée

Un incendie considérable qui s'est déclaré dimanche matin, vers 7 heures, a détruit de fond en comble la manufacture de la Sennau Kent Company Limited, fabricants de planchers en bois franc, située à Préfontaine, à un mille environ de Sainte-Agathe. On évalue les pertes à \$200,000 tandis que les assurances seient de \$175,000.

Les flammes ont soufflé avec une telle violence que les pompiers de Sainte-Agathe ont dû pointer toute la journée durant. Une pompe à même d'être laissée sur les lieux au cours de la nuit.

L'incendie se serait déclaré, d'après le chef des pompiers de Sainte-Agathe, dans la chambre aux boîtes. Il a été découvert par le gardien de nuit. L'alarme a été donnée immédiatement au service des incendies de Sainte-Agathe. Lorsque les pompiers de cette municipalité arrivèrent sur les lieux les flammes s'élevaient alors propagées au corps principal de l'établissement, ainsi qu'à des annexes qui étaient en construction. On a craint un moment que des wagons qui se trouvaient sur une voie d'évitement tout près de la manufacture prennent feu; mais une locomotive de la compagnie du Pacifique arriva sur les lieux et mit les wagons en sécurité. Il n'y eut pas de dangers pour les maisons d'habitation, qui se trouvent à une assez grande distance de l'établissement.

En outre des pertes des édifices, une grande quantité de bois a été brûlée. L'établissement était construit depuis une quinzaine d'années, et l'on s'attendait à l'agrandir.

Par suite du sinistre, une centaine d'hommes se trouvent sur le pavé.

Riche

en principes vitaux et reconstituants nécessaires à l'organisme humain.

LAIT ST. CHARLES Borden

Demandez le livre de recettes gratuit à The Borden Co., limitée, Montréal.

Le Bon Vieux Cigare

Qualité maintenue depuis 40 ans.



L.O. GROTHE, Ltée., MONTREAL



Depuis 1762 — Pendant plus de 160 Ans HILLS & UNDERWOOD LONDON DRY GIN Le Gin que vous redemanderez. 2^e la Bouteille

NOUVELLES
— DE —
Saint-Jérôme

— La cour supérieure a siégé, dans notre ville, cette semaine, sous la présidence de l'honorable juge Thibaudeau Rinfret.

Un grand nombre de causes ont été entendues. Plusieurs avocats étaient présents, notamment MM. Lanctot, Bourassa, Bé-

— M. Charles Jovet est revenu, cette semaine, d'un voyage de quelques semaines en Europe.

— M. Joseph Fortier, protonotaire, de Sainte-Scholastique, était ici, cette semaine.

— Dimanche, une soirée organisée par le cercle des Fermières au profit de l'église sera donnée dans la crypte de l'église. Une conférence sera faite par l'honorable juge Gonzalve Desaulniers, de Montréal, sur un sujet qui saura vivement intéresser les auditeurs.

Le juge Desaulniers est un littérateur distingué que l'on s'empresse d'aller entendre.

Le programme de la soirée comporte aussi de la musique. Prix d'entrée : sièges réservés, 35 cts ; entrée générale, 25 cts.

— Le 24 novembre, les Chevaliers de Colomb donneront un parti d'houîtres dans les salles de leur club.

NECROLOGIE
Samedi dernier, Mlle Alice Marchand, fille de feu M. Édouard Marchand et sœur de M. Charles Édouard Marchand, avocat, est décédée, à l'âge de 44 ans, à l'Hôtel-Dieu de Montréal où elle était sous traitement depuis quelques semaines.

Ses obèques ont eu lieu à Saint-Jérôme, lundi dernier, après l'arrivée du train de Montréal.

Conduisant le deuil : MM. Charles Édouard et Henri Marchand, frères de la défunte; MM. L. A. Michaud et E. J. Bozzali, ses beaux frères; Guy et Claude Michaud, ses neveux.

Remarqués dans le cortège : l'honorable juge Rinfret, M. Jules-Edouard Prévost, député, MM. Jean Rolland, Olivier Rolland, et tous les notables de Saint-Jérôme.

Nous prions la famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

CONDOLEANCES
A sa dernière réunion, l'Association artistique de Saint-Jérôme a voté l'ordre du jour suivant, sur proposition de M. A. Larose, appuyé par M. E. S. Gouin :

L'Association, ayant appris la mort de M. Carl, de Montréal, beau père de M. Geo A. Langlois, président de l'Association, offre à ce dernier ses sincères condoléances.

A VENDRE — Un gros coffre-fort. S'adresser à la Reg et Knitting Mills, Saint-Jérôme.

— M. Henri Rolland était à Saint-Jérôme, cette semaine. M. Rolland habite maintenant Montréal et sa maison de Saint-Jérôme sera occupée sous peu par M. Emmanuel Bégin.

— M. le curé Brodeur a commencé sa visite annuelle des familles de la ville. Il a visité, cette semaine, le quartier Labelle.

— Nous sommes heureux de constater que le gouvernement d'Ottawa a fait planter plusieurs arbres sur le terrain du bureau de poste.

— C'est le 20 novembre qu'aura lieu, dans le sous-basement de l'église, le encadre organisé par la Reg et Knitting au profit de l'église.

A VENDRE — Un hôtel et le lieu pour la vente du vin et de la bière. Prix avantageux. Pour cause de maladie. S'adresser à B. Ite postaux No. 146, Saint-Jérôme.

— Mme veuve Édouard Marchand, de Montréal, Mme veuve Charles Devlin, de Québec, Mme Ad. Hurteau de Montréal, étaient chez M. Charles-Edouard Marchand, lundi dernier.

— M. St-Michel, architecte, et M. Vézina, du ministère des travaux publics de Québec, étaient ici mardi pour inspecter le nouveau palais de justice dont les travaux sont terminés.

— L'honorable juge T. Rinfret, M. Jules-Edouard Prévost, député, M. Charles-Edouard Marchand, avocat, et M. Joseph Fortier, protonotaire, ont visité les usines de la Reg et Knitting Mills Ltd, mercredi. M. de Tonnacourt, président de la compagnie, et M. Bureau, gérant de la manufacture, leur ont fait voir tous les départements de ce vaste établissement. Les visiteurs ont été très intéressés par la visite de cette importante industrie où

travaillent plus de 400 ouvriers et qui est en pleine prospérité.

FOURNAISE A VENDRE. — Une excellente fournaise, en très bon état, est à vendre. S'adresser à M. A. Thinel, au magasin P. T. Légaré, rue Saint-Georges Saint-Jérôme.

— Madame Léon Dumont, infirmière diplômée des hôpitaux de Paris, soigne à domicile les personnes atteintes de faiblesse et lésions pulmonaires. Ayant fait de la tuberculose après blessure de guerre et ayant été radicalement guérie, s'est perfectionnée dans cette branche et fait massages, piqués, pose ventouses, d'après prescription des médecins. Assiste également les femmes malades. 518 rue Labelle, Saint-Jérôme.

La grande maison Versailles-Viduaire-Boulais (imitée) a maintenant un gérant de district à Saint-Jérôme dans la personne de M. Georges Obry, C. lui-ci a son bureau 4, rue St-Faustin. Téléphone : 236. — Tous renseignements sur demande.

POUR HOMMES

Nous avons le choix le plus considérable en pardessus d'hiver. Habilllements de toutes sortes. Chapeaux feutre, velours poil de chameau, etc.

Gants, bas, chaussures sous-vêtements tous genres à très bas prix.

E.-L. Auger

ENCAN PUBLIC.

M. Victor Charbonneau, de la Côte D'Alouise, vendra pas encan, le lundi 12 novembre, tout son roulant de ferme comprenant : chevaux, vaches, voitures, machines aratoires, etc., ainsi que son mobilier de maison (bœufs meublés). Le tout sera vendu sans réserve.

Rentes Seigneuriales.

La compagnie The Sun Trust Company Limited aura un représentant à l'Hôtel Lapointe les 10 et 11 novembre prochain, pour percevoir les rentes seigneuriales de M. R. Kool Giobensky.

— La "Pipe Cavité", ne se bouche pas, na râle pas. Jamais de jus de tabac dans la bouche, chargez-la fortement, la "pipée" durera plus longtemps. Très facile à nettoyer. Prix \$1.00 En vente à la librairie Lepa-

MANTEAUX DE FOURRURE

Si vous achetez un manteau de fourrure ne manquez pas de venir voir les beaux modèles nouveaux chez E.-L. Auger.

Manteaux en seal garnis d'Alaska. Tout en seal, et autres fantaisies.

Manteaux en drap boïvia, velours etc. Avec ou sans fourrure, drap velours boïvia etc., à la verge.

Toutes les lignes à très bon marché.

VELOURS A LA VERGE

Si en vogue pour les robes de toilette d'hiver. Velours soie chiffon, velours tricot et velours ordinaires, à des prix très raisonnables.

La magnifique crêpe canton nouveau, fini satin ce qu'il y a de plus joli pour toilettes de toutes circonstances.

Venez voir E. L. Auger.



Contrat de la malle

Des soumissions cachetées, adressées au ministre des postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, le vendredi 14 décembre 1923, pour le transport des malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, 21 fois par semaine, sur la route entre Valmorin et la station du chemin de fer du Canada-Pacifique, à commencer au bon plaisir du ministre des postes.

Les avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté, peuvent être vus au bureau de poste de Valmorin et au bureau du surintendant du district postal où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission. Bureau du surintendant du district postal, Montréal, 29 octobre 1923.

VICTOR GAUDET, Surintendant intérimaire

La Constipation Vaincue

Un pharmacien dit : "Il y a déjà plus de 30 ans que je recommande l'Extrait de Racines connu sous le nom de Sirep Curatif de la Mer Seigel pour guérir radicalement la constipation et l'indigestion." C'est un vieux remède digne de confiance qui ne manque jamais à la tâche. Procurez-vous le véritable, les pharmacies le vendent. 50c. et \$1.00 la bouteille.

La Pompe à Incendie WATEROUS

est la seule que devrait acheter tout conseil municipal soucieux des intérêts de ses contribuables.

Avec une Pompe à Incendie "WATEROUS"

toute municipalité obtiendra facilement du Gouvernement Provincial un octroi équivalent à 30% du montant voté pour la protection contre les incendies. Plus d'un quart de million a déjà été promis à différentes municipalités de Québec. Votre municipalité est-elle du nombre? Si non, pourquoi pas?

La Pompe "WATEROUS" vous offre la plus grande somme de protection. Procurez-vous la sans délai.

Extrait d'un discours prononcé par M. P. J. Jobin, Conseiller des incendies de la Province de Québec, à la Convention de l'Union des Municipalités de la Province de Québec. "Il y a des pompes "Waterous" dans la capacité de 300 à 400 gallons. Le rendement évade toujours la capacité requise de ces pompes et dans toutes les épreuves s'est obtenu les meilleurs résultats avec une pompe dont la capacité était de 400 gallons à la minute. De plus, ces pompes se manœuvrent très bien en hiver comme en été."

La pompe "Waterous" ne coûte pas plus cher que les autres et est vendue avec une garantie. Alors pourquoi expérimenter avec une pompe inférieure?

Ecrivez immédiatement pour renseignements supplémentaires à J. H. McCARTY & Co., Concessionnaires pour la Province de Québec, 83, RUE CRAIG OUEST - MONTREAL.

En garde contre le feu!

Règles de sûreté pour les fumeurs

1. Surveiller les fumeurs négligents; remarquer où ils jettent leurs allumettes, bouts de cigares et de cigarettes, quand ils en ont fini; éteindre les étincelles que vous verrez en mettant le pied dessus.

2. Dites à vos amis qu'il est dommageable pour les enfants de fumer et que cela est dangereux en même temps pour ceux qui les entourent.

Conseils aux marchands.

N'employez jamais de gazoliers qui balancent.

Ne décidez jamais avec de la paille, des feuilles ou du papier.

N'employez pas de ouate pour imiter la neige.

Ne vous servez pas d'un fil électrique comme corde à linge.

Ne manquez pas de mettre dehors le fumeur et son cigare.

N'employez pas une lampe à arc si vous n'avez pas de chef pour arrêter le circuit.

Ne vous servez d'aucune lampe sans un globe.

N'enlèvez pas entièrement la ventilation de vos vitrines.

Ne mettez aucune matière inflammable près d'une bobèche de lampe électrique.

Ne placez pas de lampe électrique suspendue par une corde flexible dans vos vitrines.

Ne mettez aucune lumière non protégée près de rubans, de papiers fantaisie ou de toute marchandise de fabrication légère, car le vent pourrait y mettre le feu.

N'accumulez pas les allées ou les issues avec des installations de marchandises qui augmenteraient le danger en cas de panique.

Ne laissez pas les marchandises de coton ou de papier reposer près des lampes électriques; elles pourraient se carboniser et alors prendre feu.

Si vous avez un magasin à rayon, ne manquez pas de vérifier les appareils à combattre l'incendie, et faites faire des exercices de sauvetage à vos commi.

Ne laissez pas traîner de rebuts provenant du déballage des marchandises dans vos salles de vente. Les rebuts sont la cause de la plus grande partie des incendies dans les magasins.

N'exposez pas les articles en cellulose à une température plus élevée que la température d'été. Un paquet de peignes en cellulose a récemment fait explosion parce qu'il était placé à deux pieds au-dessous d'une lampe.

Nouveau chemin de fer pour les colons

On compte terminer à la fin du mois la pose des rails du "Interprovincial & James By Ry", embranchement du Pacifique Canadien allant de Kipewa au lac des Quirz, distance de 69 milles; de plus, il a un petit embranchement d'une longueur de 8 milles, reliant Gaboury à Ville-Marie.

Les travaux furent commencés au mois de septembre 1921; à l'hiver 1922, les rails avaient été posés sur une longueur de 29 milles. Aujourd'hui, on en est rendu au 67e mille sur la voie principale, et au 43e mille sur l'embranchement de Ville-Marie. Même, on a fait le ballast de 46 milles de la voie principale.

Pendant les premiers quarante milles, le chemin de fer passe à travers une région sauvage et rocheuse, qui a offert de grandes difficultés aux ingénieurs; les travaux en ont été beaucoup ralentis. Cependant, en tenant compte de la nature du terrain, on peut dire qu'ils ont avancé rapidement.

La partie de la voie qui reste à construire se trouve dans une région cultivable, assez habitée, qui a besoin de ce chemin de fer pour continuer à se développer. Il ne faut pas perdre de vue que cette voie ferrée, ouvrant un territoire forestier d'au moins 7,000 milles carrés, servira surtout au transport du bois et de la pulpe.

Le terminus est à Angliers, sur la rivière des Quirz; de cet endroit, le lac des Quirz, le lac Expansi et la rivière Ottawa, jusqu'au canton de Rouyn, offrent une voie navigable de 100 milles.

Le gouvernement provincial se propose de construire un chemin d'hiver allant d'Angliers vers le nord, à travers le canton de Rouyn, sur une distance d'une vingtaine de milles. Cette route, se rattachant à la voie du Pacifique Canadien, rendra facile l'accès des champs aurifères du Québec septentrional, en évitant un épuisant

FIERI FACIAS DE TERRIS

Procédure sommaire. Canada Province de Québec District de Québec No. 1334.

P. T. LEGARE, LIMITEE, demanderesse; contre E. LEVERT et AL, défendeurs. Comme appartenant à l'un des fils défendeurs, Edmond Levert, père, l'immeuble suivant, savoir :

Un emplacement faisant partie du No. 27B du 7ème rang du canton de Wolf, du cadastre hypothécaire du dit canton de Wolf, contenant trente-huit pieds de largeur dans la ligne nord, sur cent pieds de profondeur, borné en front au sud par le chemin public, au nord par l'emplacement de Auguste Levert, et à l'ouest par une rue de quinze pieds de largeur avec bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Faustin, comté et district de Terrebonne, le VINGT HUITIÈME jour de NOVEMBRE mil neuf cent vingt-trois à UNE heure de l'après-midi. Le shérif.

Bureau du shérif. J.-W. CYR Sainte Scholastique, 23 octobre 1923.

voyage par eau et en facilitant le transport des approvisionnements et du minéral.

En faisant le choix des noms des gares, le Pacifique-Canadien a tenu à honorer les Pères Oblats, qui furent les véritables découvreurs de cette partie du Canada, et les évêques dont le nom est intimement lié à l'histoire de cette région. L'une s'appelle Gendreau, du nom du Père Oblat qui fut le promoteur du premier convoi sur rails de bois entre Mattawa et Témiscamingue; Dozais, Tabaret, Laniel, furent missionnaires dans la région du lac des Quirz. On remarque aussi Latalippe, en mémoire du premier évêque d'Haileybury, Lorrainville, en souvenir du premier évêque de Pembroke, dont le diocèse comprenait une grande partie de ce territoire.

Il faut savoir gré au Pacifique-Canadien de perpétuer ainsi les noms de ces hardis missionnaires qui ne craignaient ni les dangers ni les fatigues pour servir Dieu et leur patrie.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que Albert Richard Whittal, Dr. Herbert, J. Silver, tous deux de la cité de Westmount, Christopher H. Goudeau, de la Ville de Montréal Ouest, et F. Forth D. MacNab, de la cité de Montréal, tous du district de Montréal, et autres, solliciteront de la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session l'adoption d'une loi érigant en corporation de Ville certains lots situés dans les cantons d'Arundel et Montcalm, dans le comté d'Argenteuil, comme suit : les lots numéros 1 à 5 inclusivement du 5ème rang, les lots numéros 1 à 5 inclusivement du 6ème rang et les lots numéros 1 et 2 du 7ème rang du canton d'Arundel, et en plus les lots numéros 7 à 15 inclusivement du 4ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 5ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 6ème rang et les lots numéros 1 à 4 et 15 à 21 inclusivement du 7ème rang du canton de Montcalm, les dits lots à être détachés des cantons d'Arundel et Montcalm respectivement; la dite ville pour être à l'avenir sous le nom de Ville de Back-Lake et comprenant dans son territoire toutes les eaux de Back-Lake dans le comté d'Argenteuil; et de plus amples pouvoirs pour contrôler les eaux du dit lac et les nombre, forme, grandeur, fin et but des constructions et habitations à être érigées ou occupées dans les limites de la dite municipalité; et en plus l'amendement de l'Article 2252 des statuts révisés de Québec, 1909 tel qu'amendé, en ce qui concerne le dit territoire.

Montréal, 4 septembre, 1923 BRAIS & LORRAIN, Procureurs des requérants.

CHANSONS DU BON VIEUX TEMPS

Rien n'est aussi réconfortant que de se réunir en famille et de chanter les vieilles chansons apprises sur les genoux de nos parents. Ces chansons qui modulent en des harmonies simples toute la période historique, religieuse, familiale et patriotique où vécut nos aïeux forment un véritable recueil de traditions qui survivent aux gens et aux temps.

Qui de nous n'éprouve pas un plaisir sans cesse renouvelé en entendant : "A la claire fontaine", "Alouette", "L'abeau s'y promène" et toute la série de ces ballades.

C'est pour aider à la conservation et à la diffusion de ces belles chansons d'autrefois que la brasserie DOW de Montréal, dont les célèbres bières sont tant aimées de nos populations, a entrepris la publication de la série de ces vieilles chansons en forme d'annonce et avec des dessins caractéristiques et très appropriés.

Nous conseillons à nos lecteurs de conserver soigneusement ces chansons dont plusieurs sont avec accompagnement de piano ou bien avec la musique pour différentes voix.

La Revue Moderne

LA REVUE MODERNE d'octobre vient maintenant de nous arriver, avec comme couverture, un délicieux tableau de "Roméo et Juliette". Dans son premier Montréal, Madeleine rend compte de l'attitude sympathique prise envers nos compatriotes par un journal français qui avait laissé surprendre sa bonne foi à notre égard, et sut réparer son erreur avec beaucoup de courtoisie. Nous trouvons aussi une lettre du Docteur Loid, de Gnaty, actuellement en France et qui a su protester auprès du même journal, avec une extrême dignité, pour rétablir les faits et revendiquer l'honneur de ses compatriotes.

M. Léon Pol Morin étudie avec lucidité, et à propos, la situation re-prix d'Europe en mes- que. Des articles de Jacques Hardy sur l'Hôpital Notre-Dame, "la France et nous", de M. G. Vattier sur la fondation de King-ton, une étude sur un peintre canadien par J.J. Jutras, des nouvelles de Mesdames Marie LeFranc, Geneviève Aram, Monique, des "Notes et Echos de Luc Aubry, les Livres et Revues de Louis Claude, d'excellentes pages féminines, des poésies, et deux délicieux romans complètent ce superbe numéro de la Revue Moderne qui devrait être dans toutes les mains. En vente partout à prix modique.

Les forces de l'homme sont limitées.—Avec les PILULES MORO les forces se doublent et se maintiennent.



M. VEZINA MORENCY, 40 Dow, Salem, Mass.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que Albert Richard Whittal, Dr. Herbert, J. Silver, tous deux de la cité de Westmount, Christopher H. Goudeau, de la Ville de Montréal Ouest, et F. Forth D. MacNab, de la cité de Montréal, tous du district de Montréal, et autres, solliciteront de la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session l'adoption d'une loi érigant en corporation de Ville certains lots situés dans les cantons d'Arundel et Montcalm, dans le comté d'Argenteuil, comme suit : les lots numéros 1 à 5 inclusivement du 5ème rang, les lots numéros 1 à 5 inclusivement du 6ème rang et les lots numéros 1 et 2 du 7ème rang du canton d'Arundel, et en plus les lots numéros 7 à 15 inclusivement du 4ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 5ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 6ème rang et les lots numéros 1 à 4 et 15 à 21 inclusivement du 7ème rang du canton de Montcalm, les dits lots à être détachés des cantons d'Arundel et Montcalm respectivement; la dite ville pour être à l'avenir sous le nom de Ville de Back-Lake et comprenant dans son territoire toutes les eaux de Back-Lake dans le comté d'Argenteuil; et de plus amples pouvoirs pour contrôler les eaux du dit lac et les nombre, forme, grandeur, fin et but des constructions et habitations à être érigées ou occupées dans les limites de la dite municipalité; et en plus l'amendement de l'Article 2252 des statuts révisés de Québec, 1909 tel qu'amendé, en ce qui concerne le dit territoire.

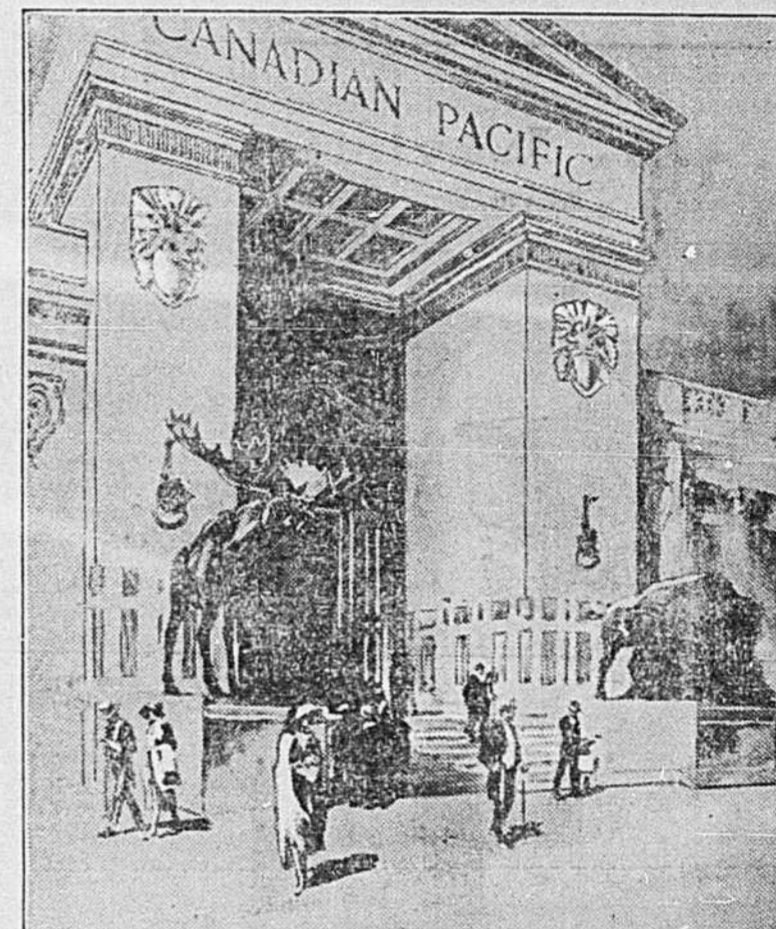
J'avais été très malade d'une pleurésie qui m'avait laissé si faible que tout danger pour ma vie n'était pas disparu. Il fallait me faire du sang rapidement et ramener mes forces. Rien n'y a mieux réussi que les Pilules Moro que j'ai employées après divers autres remèdes. Je me suis maintenant remis au travail et je me sens aussi bien que jamais. M. Vézina Morency, 40 Dow, Salem, Mass.

Quelle que soit la cause qui vous ait affaibli, nous pouvons vous assurer que les Pilules Moro vous procureront de nouvelles forces. Elles sont le tonique par excellence des hommes épuisés.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, St-Denis, Montréal.

A l'Exposition Impériale



Parmi les magnifiques édifices en cours d'achèvement, érigés pour recevoir les exhibits de l'Exposition impériale à Wembley, l'an prochain, le pavillon du Pacifique Canadien est particulièrement remarquable.

Il fait partie du groupe du gouvernement canadien et a été construit en harmonie avec les autres bâtiments. L'entrée est simple mais massive, haute et profonde; le plafond, à caissons, est décoré; les portes et les grilles qui la ferment sont en bois canadien; on y arrive par un large escalier flanqué, de chaque côté, d'un original et d'un buffle en araire. La façade de la construction est ornée de panneaux décoratifs et de colonnades.

Un espace de 5,900 pieds carrés est disponible au rez-de-chaussée et, dans la galerie, il y a place pour 300 personnes. On y fera des conférences, avec projections cinématographiques, d'un grand intérêt pour l'homme d'affaires, le touriste et le colon.

La décoration intérieure offre un riche fond sur lequel seront exposés les exhibits se rapportant aux nombreux services du Pacifique Canadien: chemins de fer, océaniques, hôtelleries, colonisation, télégraphes, messageries, et autres.

The Primus Est recherché pour sa qualité, son arôme et sa saveur délicate qui vous captivent. Noir ou vert. Distributeurs L. Chaput Fils & Cie, limitée, Montréal

GIN CANADIEN MELCHERS GIN CROIX D'OR Pour réchauffer, regaillardir et protéger ceux qui campent contre les intempéries et la maladie rien n'égale le GIN CROIX D'OR fabriqué à Berthierville, Que., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral. Rectifié quatre fois, vieillit en entrepôt. Trois grandeurs de flacons. Gros-Moyens-Petits The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited, Montreal.

